

Paris, le 13 novembre 2024

Ce mardi 12 novembre 2024, une visioconférence était organisée par la Secrétaire Générale accompagnée par le chef du SRH du MASAF avec les représentants des organisations syndicales du CSA ministériel, ayant pour but d'apporter des éléments d'information de la part de la Ministre en amont des réunions bilatérales programmées prochainement.

Revalorisation de l'IFSE en 2025 :

Mme la Secrétaire Générale a confirmé la mise en œuvre de la refonte et la revalorisation de l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE) pour l'année 2025. Elle n'avait pas pu se concrétiser en 2024. Les moyens financiers ont été confirmés pour 2025.

Un CIA exceptionnel en décembre 2024 :

Afin de compenser l'absence de revalorisation en 2024, un versement de « Complément Indemnitaires Annuel (CIA) exceptionnel » sera fait sur la paie de décembre 2024.

Détails de la revalorisation pour les agents de catégories A, B et C

En décembre prochain, quelques 12 000 agents, rémunérés par le MASAF, bénéficieront d'un CIA exceptionnel. Cette mesure vise à remercier et encourager les efforts de chacun, avec un montant ciblé selon la catégorie :

- **Catégorie A** : 15 % du montant de CIA perçu en 2024
- **Catégorie B** : 20 % du montant de CIA perçu en 2024
- **Catégorie C** : 25 % du montant de CIA perçu en 2024

Cette revalorisation prend en compte le niveau de rémunération et la manière de servir des agents concernés. Par exemple, un agent de catégorie B ayant reçu un CIA de 650 € en 2024 bénéficiera d'un versement de 130 €.

Le plafond de CIA sera un facteur limitant pour quelques agents

L'UNSA constate cependant que les agents ayant atteint le plafond réglementaire de CIA ne pourront pas bénéficier d'une augmentation complète. Un petit nombre d'agents sera bloqué par cette réglementation.

L'UNSA prend la revalorisation mais reste mobilisée pour obtenir mieux

Pour l'UNSA, cette revalorisation est bonne à prendre. C'est une étape dans la reconnaissance du travail et des efforts des agents de toutes catégories qui bénéficient du RIFSEEP.

Nous continuerons à revendiquer des revalorisations plus conséquentes pour que chaque agent public ait une rémunération qui tienne compte de l'inflation et de la perte de pouvoir d'achat qui s'accumulent d'année en année.